

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000332 – AMR 51/088/00

Action complémentaire sur l'EXTRA 118/99 (AMR 51/137/99 du 27 août 1999) et suivante (AMR 51/158/99 du 27 septembre 1999)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS  
(FLORIDE)

Thomas Harrison Provenzano, 50 ans

Londres, le 2 juin 2000

Thomas Provenzano doit être exécuté en Floride le 20 juin 2000, à 18 heures, heure locale. Il a été condamné à mort pour avoir tué un huissier de justice, Arnie Wilkerson, au tribunal du comté d'Orange (Orlando), en 1984. Blessés au cours de la fusillade, deux autres huissiers s'étaient retrouvés paralysés ; l'un d'eux est décédé en 1991.

Thomas Provenzano souffre depuis des années de graves troubles mentaux, notamment de schizophrénie paranoïde, dont il était déjà atteint avant le crime pour lequel il a été condamné à mort. En décembre 1999, au terme d'audiences consacrées à un examen approfondi du dossier, le juge d'une cour de circuit a statué qu'en vertu de la loi, Thomas Provenzano était apte à être exécuté, dans la mesure où il n'avait « *pas établi par des preuves claires et convaincantes qu'il [n'était] pas apte à appréhender le fait que son exécution [était] imminente et les raisons de cet état de fait* ».

Le Juge Bentley a estimé que Thomas Provenzano avait une « *compréhension concrète et rationnelle* » du fait qu'il avait été jugé pour le meurtre d'Arnie Wilkerson, reconnu coupable et condamné, et qu'il mourrait exécuté. Néanmoins, ce magistrat est également parvenu à la conclusion qu'il existait « *des preuves claires et convaincantes indiquant que Provenzano [avait] la conviction délirante que la véritable raison de son exécution [résidait] dans le fait qu'il [était] Jésus Christ* ». Le juge a relevé que Thomas Provenzano se prenait pour Jésus Christ depuis plus de vingt ans.

Il semblerait logique d'en déduire que Thomas Provenzano ne comprend pas réellement les motifs pour lesquels les autorités s'apprêtent à lui ôter la vie, et que son exécution constituerait par conséquent une violation du droit américain. Pourtant, le juge Bentley a ajouté : « *La conviction délirante de Provenzano que sa déclaration de culpabilité et sa condamnation à mort ne sont pas les véritables raisons de son exécution imminente n'affecte pas sa compréhension concrète et rationnelle du fait qu'il est sur le point d'être exécuté parce qu'il a été reconnu coupable du meurtre de l'huissier de justice Arnie Wilkerson, tué au cours d'une fusillade au tribunal du comté d'Orange, et condamné à mort pour ce crime.* »

Le trouble manifesté par ce magistrat lorsqu'il a fait connaître ses conclusions était évident. Il a déclaré que les critères appliqués actuellement pour évaluer l'aptitude d'un condamné à être exécuté étaient « *minimaux* », et qu'il ne fallait pas interpréter à tort son jugement comme « *la conclusion que Thomas Provenzano est un être humain normal ne souffrant pas de graves problèmes de santé mentale, car tel n'est assurément pas le cas* ». Et d'ajouter : « *[Si] c'était à l'État qu'incombait la charge de prouver au-delà de tout doute raisonnable que Provenzano est apte à être exécuté, la cour conclurait qu'il existe un doute raisonnable. La cour est consciente qu'il ne s'agit pas des critères appliqués en la matière, et que l'État n'a pas à prouver quoi que ce soit. Néanmoins, étant donné la nature de la peine, la cour ne peut s'empêcher d'être troublée par ce fait.* »

Le 25 mai 2000, la Cour suprême de la Floride a confirmé ce jugement. Deux des sept magistrats de cette instance ont toutefois exprimé une opinion dissidente, indiquant : « *Il est impossible de conclure dans cette affaire que Provenzano a une compréhension rationnelle de la raison pour laquelle il doit être exécuté alors qu'a été rendue une décision de justice fondée sur des preuves claires et convaincantes selon laquelle Provenzano est réellement convaincu que "en réalité, il sera exécuté parce qu'il est Jésus Christ".* »

Le droit de grâce accordé au pouvoir exécutif doit jouer un rôle de garde-fou dans les affaires où les tribunaux n'ont pas pu, ou pas voulu, prendre les mesures de réparation qui s'imposaient. Le gouverneur Jeb Bush est habilité à gracier un condamné à mort si le Comité des grâces de la Floride lui adresse une recommandation en ce sens. Il peut également lui accorder un sursis d'une durée maximale de soixante jours.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

En octobre 1999, dans le cadre d'une audience de la Commission des affaires pénales et pénitentiaires de la Chambre des Représentants de la Floride, le député Howard Futch a suggéré que puisque Thomas Provenzano se prenait pour Jésus Christ, l'État devait « *tout simplement le crucifier* ». Et de poursuivre : « *Je lui confectionnerais une croix, et nous pourrions l'emmener là-bas, à Starke [le quartier des condamnés à mort], et le clouer.* » Dans un éditorial paru ensuite dans un journal local, les commentaires d'Howard Futch étaient qualifiés de « *haineux, inconséquents et révélateurs. À sa manière stupide, Futch a exposé la vérité sur la peine de mort en Floride : il ne s'agit pas de justice, il ne s'agit pas de prévention du crime, il s'agit de vengeance.* »

En janvier 2000, le corps législatif de cet État a adopté des dispositions offrant aux condamnés à mort le choix entre l'injection létale et l'électrocution, ainsi que des mesures permettant d'accélérer le déroulement des procédures de recours dont ils disposent. Pourtant, la question de la fiabilité du système d'application de la peine de mort suscite une inquiétude croissante aux États-Unis, et la Floride a libéré davantage de condamnés à mort victimes d'erreurs judiciaires que tout autre État de l'Union. La Cour suprême de la Floride a suspendu l'application de ces mesures en février afin d'en examiner la légalité et, en avril, elle a statué qu'elles constituaient « *un empiètement inconstitutionnel* » sur les compétences de la Cour. Elle a formulé ses propres propositions en vue d'accélérer les procédures de recours, qui font actuellement l'objet de consultations.

**ACTION RECOMMANDÉE : fax / appel téléphonique / lettre exprès / lettre par avion** (en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- reconnaissez la gravité du crime pour lequel Thomas Provenzano a été condamné à mort et indiquez que vous êtes conscient des souffrances endurées par ses victimes et leurs proches ;
- soulignez que le juge Bentley est parvenu à la conclusion qu'il existait des preuves claires et convaincantes indiquant que Thomas Provenzano était convaincu qu'il allait être exécuté parce qu'il était Jésus Christ ;
- relevez que ce même magistrat a reconnu être « *troublé* » par les critères « *minimaux* » appliqués pour évaluer l'aptitude d'un condamné à être exécuté, et qu'il aurait jugé Thomas Provenzano inapte à être exécuté si la charge de la preuve avait incombé à l'État et non à l'accusé, tout en mettant en avant les opinions dissidentes de deux juges de la Cour suprême de la Floride ;
- faites valoir que le droit de grâce accordé au pouvoir exécutif est destiné à permettre de compenser la rigidité et les failles du système judiciaire, et qu'une telle intervention s'impose manifestement dans cette affaire pour des motifs humanitaires ;
- soulignez que la *US National Alliance for the Mentally Ill* (Alliance américaine pour les malades mentaux) considère que la peine de mort n'est « *jamais adaptée pour un accusé atteint de schizophrénie ou d'autres troubles cérébraux graves* », et qu'en mai 1999, le gouverneur de la Virginie a commué la sentence capitale de Calvin Swann, atteint de schizophrénie paranoïde, pour raisons humanitaires ;
- demandez instamment la grâce de Thomas Provenzano.

**APPELS À :**

**Comité des grâces de la Floride :**

Board of Executive Clemency  
2601 Blairstone Road  
Building C, Room 229  
Tallahassee, FL 32399-2450  
États-Unis  
Tél : 1 850 488 2952  
Fax : 1 850 488 0695

**Formule d'appel :** *Dear Board Members,* / Mesdames,  
Messieurs,

**Gouverneur de la Floride :**

The Honourable Jeb Bush  
The Capitol, Tallahassee  
FL 32399, États-Unis  
Tél : 1 850 488 4441  
Fax : 1 850 487 0801

**Formule d'appel :** *Dear Governor,* / Monsieur le Gouverneur,

**COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.**

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*